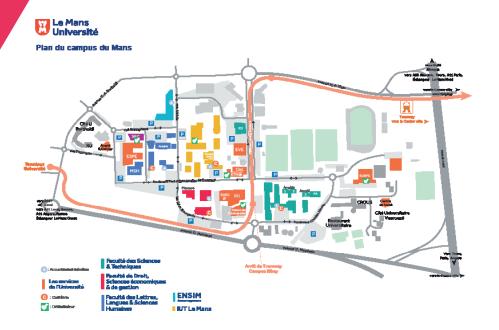
Informations sur: https://reformesentr.sciencesconf.org



Plusieurs textes impactant les entreprises viennent de modifier le droit des sûretés, le droit des entreprises en difficulté et le statut de l'entrepreneur individuel.

L'ordonnance n° 2021-1192 du 15 septembre 2021 a réformé le droit des sûretés, et rend plus cohérentes les règles applicables, tout en rénovant des dispositions qui étaient considérées comme obsolètes.

L'ordonnance n° 2021-1193 du 15 septembre 2021 porte modification du livre VI du code de commerce et réforme le droit des entreprises en difficulté afin de favoriser la restructuration préventive des entreprises et le rebond du débiteur. Cette ordonnance s'articule avec la précédente pour modifier certaines règles relatives aux sûretés dans le cadre d'une procédure collective. Elle s'articule également avec la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

À travers les regards d'universitaires et de praticiens, les organisateurs de ce colloque ont souhaité mettre en avant les points saillants de ces réformes au regard de leurs impacts sur les entreprises.



VENDREDI 17 JUIN 2022

14H - 18H

Les dernières réformes impactant les entreprises : droit des sûretés et droit des entreprises en difficulté

AMPHITHÉÂTRE MERCURE FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES & DE GESTION

LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction scientifique de Didier CHOLET & Karine LEMERCIER, Maîtres de conférences Le Mans Université







LES DERNIÈRES RÉFORMES IMPACTANT LES ENTREPRISES : DROIT DES SÛRETÉS ET DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

13h45: ACCUEIL DES PARTICIPANTS 14h: ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Jean-Pierre POIRIER, Président de *l'association des juges* et anciens juges du *tribunal de commerce du Mans* & **Didier CHOLET,** Maître de conférences HDR en droit privé - *Le Mans Université*

Première partie : La réforme du droit des sûretés

La réforme du droit des sûretés réelles

• Christophe JUILLET, Professeur - Université Paris Cité

La réforme du cautionnement

• Emmanuel BRUNEAU. Avocat - Barreau du Mans

DEUXIÈME PARTIE : LA RÉFORME DU DROIT DES ENTRE-PRISES EN DIFFICULTÉ

Le droit des entreprises en difficulté à l'aune des réformes

- Karine LEMERCIER, Maître de conférences en droit privé -Le Mans Université
- Avec François MERCIER, Administrateur judiciaire -2M & associés
- & Séverine DUBREUIL, Avocate-Barreau du Mans, Juriouest

TROISIÈME PARTIE: LE CROISEMENT DES RÉFORMES: DROIT DES SÛRETÉS ET DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

Le sort des sûretés en cas de difficultés des entreprises

- Lionel ANDREU, Professeur Université de Poitiers
- Avec Bertrand BOUDEVIN, Mandataire judiciaire MJ Corp
- Frédéric TRASTOUR, Directeur juridique AUXIGA GROUP & Dimitri LOISEAU, Responsable de gestion AUXIGA

Propos conclusifs par Bernard DERANQUE, Président du tribunal de commerce du Mans